

**Mémoire**

**soumis au**

**Comité spécial de l'approvisionnement en bois**

**Coopérative des travailleurs forestiers d'Acadie-Bathurst ltée**

**Miramichi**

**5 décembre 2003**

**D'entrée de jeu, j'aimerais exprimer, au nom de la Coopérative Forestière d'Acadie Bathurst, notre perception générale par rapport à tout ce processus de consultation publique que nous qualifions de biaisé au départ. Le fait que l'objet de la consultation porte essentiellement sur une étude commandée par une entité qui n'est pas impartiale et qui de surcroît recommande une augmentation de 100 % de l'approvisionnement en résineux à usage commercial provenant des terres de la couronne d'ici 2050 renforce cette perception. Cela laisse fait supposer une situation de parti pris pour ne pas dire une situation de conflit d'intérêt. Il faut considérer que les compagnies forestières licenciées membres de l'association qui contribuent largement à l'étude «Jaako Pöyry» participent de plein pied à ces audiences avec des moyens de représentation que le simple citoyen ne peut se permettre pour bien se faire entendre. Cela équivaut à ce que le principal intéressé s'invite lui-même à venir supporter publiquement son propre point de vue.**

**Que le Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick se soit associé à l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick, soit les titulaires de permis d'exploitation forestières sur les terres de la couronne, pour cette étude ne donne pas plus de crédibilité à cette démarche. Sans une tierce partie, cela équivaut à ce que la partie prenante et la partie qui décide ne font qu'un. Cette alliance ayant été établit, il ne restait plus qu'à tenir des audiences**

publiques où l'industrie forestière viendrait renforcer son propre point de vue allant même jusqu'à menacer de déménager si le gouvernement ne répond pas à ses exigences (toujours avec le fameux spectre de la perte de milliers d'emplois !). Comment, en tant que simple citoyen, contrer une telle stratégie ?

S'il s'agissait vraiment « *...d'examiner les objectifs, les politiques de gestion et les procédures liées à l'intendance et de la gestion des forêts publiques* » tel qu'indiqué au début de l'étude en question, il aurait justement fallu impliquer des représentants du public intéressés dès le départ, soit des représentants de divers groupes d'intérêts, incluant l'industrie ! Le gouvernement aurait ainsi formé un comité consultatif pour chapeauter l'étude et dont les membres auraient procéder ensemble à la définition des termes de références de celle-ci plutôt que de demander aux différents groupes d'intérêt de réagir après coup, comme ça se fait présentement.

Sachant que l'étude « Jaako Pöyry » fut commandée expressément en appui aux requêtes des compagnies licenciés qui veulent plus de bois sur les terres de la couronne (*des compagnies dont l'appétit semble sans limite dans le contexte d'un marché lucratif qui en demande de plus en plus*) il aurait été bien surprenant que l'étude « Jaako Pöyry » en arrive à des conclusions non conforme, en tous points, à ces requêtes.

**Dans un tel contexte, on aura beau nous présenter certains arguments logiques en faveur de l'orientation suggérée dans l'étude, la confiance du simple citoyen n'y est pas. J'avais lu quelque part que : «*La confiance est un sentiment absolu ! On a ou on a pas confiance !* ».**

**Sur ce plan du rétablissement de la confiance, nous croyons qu'il faut d'abord corriger une situation déjà très préoccupante par rapport à la gestion actuelle de nos forêts publiques avant de considérer des changements majeurs qui permettrait de doubler l'exploitation actuelle et qui risquent de bouleverser à jamais l'équilibre fragile de cette précieuse ressource naturelle. Le système actuel de gestion de nos forêts publiques, et j'ai bien dit nos forêts, n'est pas ce qui est souhaitable, bien que cette forêt fournisse à notre regroupement un peu travail présentement.**

**À différentes audiences publiques, nous avons exprimé notre point de vue à ce sujet mais malheureusement nos requêtes ne semblent pas avoir été considérées.**

**L'irritant principal dans le système actuel de gestion de nos forêts, réside dans le fait que nous, comme citoyens et travailleurs de la forêt, n'avons aucune participation active par rapport à sa gestion et par rapport à l'accès à la ressource, si ce n'est que par le biais de notre gouvernement qui accorde à quelques compagnies licenciées l'exclusivité de cette exploitation (*ou la presque exclusivité si on tient compte de la participation autochtone depuis peu*). Une exclusivité qui, bien que**

**conditionnelle à l’approbation de plans d’exploitation rigoureux par le ministère responsable, ne garantie en rien le maintien de la diversité de notre forêt publique actuelle et sa capacité naturelle de régénération. Ces plans ne garantissent surtout pas un maximum d’emplois et une stabilité d’emplois en forêt pas plus que ces plans ne garantissent la survit de sa faune animale. Nous avons, ni plus ni moins présentement, une gestion et une exploitation entièrement confiée à de grandes compagnies, qui dans un cas en particulier ne pourrait sans doute pas obtenir dans son pays d’origine les mêmes droits sur la forêt publique que ceux obtenus au Nouveau-Brunswick.**

**Comme acadien vivant au Nouveau-Brunswick, la notion de territoire revêt une importance capitale du fait d’en avoir été privé si longtemps. Nous sommes d’avis qu’il faut décentraliser certains pouvoirs décisionnels et plus particulièrement au niveau de la gestion et de l’aménagement du territoire que nous occupons. Nous trouvons inconcevable que la forêt publique à laquelle nous nous identifions et sur laquelle nous comptons pour notre gagne pain et notre développement future nous est accessible que par l’intermédiaire de compagnies licenciées dont l’intérêt premier est tout naturellement le profit.**

**Sur ce plan de l’aménagement du territoire que nous occupons, notre coopérative, dans un mémoire soumis à la Table ronde de la Ministre responsable de la gouvernance locale, avait proposé l’établissement de**

**réseaux régionaux incorporés composés de municipalités et de DSL, et ce partout en province. Des réseaux régionaux qui auraient le pouvoir et la responsabilité d'établir et de gérer des plans d'aménagement englobant la forêt publique et privée sur leurs territoires respectifs. Pour notre région ce réseau incorporé de municipalités et de DSL aurait été celui de la grande région Chaleur. Il y a déjà un modèle intéressant au Québec avec la Municipalité régionale du comté d'Avignon (région Pte-à-la-Croix) qui s'est récemment dotée d'une politique de gestion du territoire qui va même jusqu'à interdire la coupe à blanc sur l'ensemble de la région qu'elle désert. Cette politique d'une MRC inclut la gestion environnementale.**

**Dans des mémoires précédants, dont l'un fut présenté directement au ministre Jeannot Volpé, nous avons demandé qu'il fasse, dans un premier temps, adopter en chambre un décret, comme cela avait été fait au Québec dans les années 80, pour l'exécution de travaux forestiers sur les terres de la couronne. Un décret qui fixerait un pourcentage % des travaux à être accordé à des associations coopératives de travailleurs forestiers. Dans un deuxième temps, nous demandions un accès direct à la ressource sur les terres de la couronne par le biais de forêts communautaires qui seraient désignées en fonction de certaines caractéristiques particulières. Des forêts communautaires où il serait possible d'expérimenter certains types d'exploitation adaptés aux ressources particulières qu'on y retrouve (*par***

*exemple si on a une forêt communautaire dont une section est riche en sapin baumier, cette partie serait aménagée et consacrée à la cueillette de branches pour une fabrication collective de couronnes de Noël).* L'exploitation d'une forêt communautaire obéit à des règles et normes particulières d'exploitation basées à priori sur le renouvellement de la ressource (*par le maintien d'une forêt diversifiée et auto générée*) ainsi qu'en fonction d'un maximum d'emplois en forêt tout en soutenant un objectif de rentabilité et de productivité. (*Il y a tout près de nous un modèle intéressant avec la forêt modèle du Bas Saint-Laurent dont on pourrait également s'inspirer*). Pour ce qui est de la coupe de bois sur nos forêts communautaires, nos normes s'apparenteraient notamment à celles découlant de la certification offerte par «Forest Stewardship Council».

Naturellement de telles suggestions meurent au feuilleton pour la simple et bonne raison qu'il ne faut pas déranger l'ordre établi. Malgré tout, nous continuons d'espérer !

Faut-il s'étonner que l'étude «Jaako Pöyry» qui pourtant devait analyser différentes pratiques partout à travers le monde ne fasse aucune mention de forêts publiques ou la communauté joue un rôle clé ?

Le plus frustrant, c'est qu'on ne veut pas nous donner la chance de faire la démonstration du bien fondé d'une forêt communautaire, ne serait-ce que sur une base

**pilote. Est-ce que quelqu'un craindrait que cela fonctionne trop bien ? Qu'il faudrait par la suite généraliser certaines pratiques différentes de gestion ? Ce quelqu'un, ce n'est sûrement pas nos enfants qui nous reprocheront sans doute un jour de ne pas leur avoir légué leur héritage naturel que constitue la forêt.**

**Avant de décider d'une orientation aussi majeure dans les pratiques forestières sur les forêts publiques de la province, telle que recommander dans l'étude «Jaako Pöyry», il serait dans l'ordre qu'une étude indépendante soit effectuée avec un comité mixte en charge. Une étude qui servirait entre autre à répertorier différentes pratiques, y compris celles proposées dans le rapport que nous avons en main, et ce à travers le monde. Une étude qui contiendrait pour chacune de ces pratiques une analyse rigoureuse des pour et des contre, permettant ainsi de décider de façon éclairée, et ce en fonction de l'héritage que l'on souhaite léguer aux générations futures en terme de ressource forestière renouvelable. L'enjeu est trop important pour ne regarder qu'avec une seule paire de lunettes. On ne voudrait pas en arriver 50 ans plus tard à regretter amèrement des décisions conduisant à des pratiques jugées révolutionnaires au départ mais qui se révèlent néfastes. Surtout, si quelqu'un d'autres ailleurs dans le monde en avait déjà fait la preuve.**

**En terminant, je dois vous dire que nous avons beaucoup hésité avant de prendre la décision de participer à cette audience étant donné qu'une des**



**compagnies associées à l'étude sur laquelle le public est appelé à se prononcer, est le principal client de notre coopérative. J'ose espérer que celle-ci ne nous en tiendra pas rigueur et que cela ne nuira en rien à notre excellente relation d'affaire. J'aimerais rappeler qu'avant l'existence de la Coopérative les travailleurs forestiers d'Acadie-Bathurst, les travailleurs forestiers du Nord-Est n'avaient que des moyens de pression, et le plus souvent dans la rue et sur les chantiers, pour faire valoir leurs points de vue. De part et d'autre, il n'y a personne, j'en suis certain, qui aimerait revenir en arrière.**

**La Coopérative forestière d'Acadie-Bathurst, dont j'assume la direction générale, emploie présentement 33 membres sur une base saisonnière dans le domaine de la sylviculture présentement, et ce durant environ 20 semaines. Notre coopérative représente un véritable espoir pour tous les travailleurs de la forêt par rapport à leur métier qu'il souhaite transmettre aux générations qui leurs succéderont. Son succès des 10 dernières années a prouvé à de simple bûcherons (et j'en suis un) qu'ils étaient capables de se prendre en main et d'améliorer par eux-mêmes leur condition de vie.**

**Et c'est dans cette optique de prise en charge que nous souhaitons collaborer plus activement au développement et à la sauvegarde de notre précieux patrimoine : la forêt !**

**Merci pour votre attention !**